

ACTION URGENTE

CHINE. UN PRISONNIER D'OPINION SOUMIS À DES MAUVAIS TRAITEMENTS EN PRISON

Les autorités pénitentiaires ont servi de la nourriture avariée au militant taiwanais Lee Ming-che, et ne lui ont pas fourni suffisamment de vêtements, alors qu'il fait très froid dans sa cellule. Son épouse, qui avait révélé ses conditions de détention au grand public, s'est vu interdire de lui rendre visite jusqu'au 22 avril 2019. Lee Ming-che, condamné en 2017 à cinq ans d'emprisonnement pour « subversion de l'État », est un prisonnier d'opinion. En tant que tel, il doit être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République populaire de Chine

Xi Jinping

Zhongnanhai

Xichang'anjie

Xichengqu, Beijing Shi 10017

Fax : +86 10 6238 1025

Courriel : english@mail.gov.cn

Monsieur le Président,

Lee Ming-che, employé d'une ONG taiwanaise, poursuivi pour « subversion de l'État » avec son coaccusé Peng Yuhua, un ressortissant chinois, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement en novembre 2017 par le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Yueyang (province du Hunan).

Les autorités pénitentiaires ont servi à Lee Ming-che de la nourriture avariée, l'ont fait travailler de longues heures, et ne lui ont pas fourni suffisamment de vêtements alors qu'il faisait très froid dans sa cellule, d'après son épouse, Lee Ching-yu, qui lui a rendu visite à la prison de Chishan le 18 décembre 2018. Avant cette date, toutes les demandes de visite avaient été refusées pendant près de quatre mois.

Le 29 janvier 2019, Lee Ching-yu a tenu une conférence de presse, au cours de laquelle elle a dit avoir reçu une notification des autorités pénitentiaires de la prison de Chishan. Celles-ci l'y accusaient d'avoir fait état de mauvais traitements imaginaires et l'informaient qu'elle ne serait pas autorisée à rendre visite à son mari pendant trois mois, du 23 janvier 2019 au 22 avril 2019.

Lee Ming-che est un prisonnier d'opinion, car il a été incarcéré uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et n'a commis aucune infraction. En conséquence, je vous prie instamment :

- de libérer Lee Ming-che immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit fondamental à la liberté d'expression ;*
- dans l'attente de sa libération, de veiller à ce que Lee Ming-che soit protégé contre la torture et les autres mauvais traitements, et à ce qu'il puisse, régulièrement et sans restriction, voir ses proches et recevoir les soins médicaux qu'il pourrait demander ou dont il pourrait avoir besoin en détention.*

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Lee Ming-che, l'un des dirigeants de Wenshan Community College, une ONG de Taipei, a été porté disparu le 19 mars 2017, après avoir passé le poste-frontière de Gongbei, entre Macao et Zhuhai (province du Guangdong, sud de la Chine). Dix jours plus tard, des responsables chinois ont confirmé que Lee Ming-che était détenu parce qu'il était soupçonné de « mise en danger de la sécurité nationale ». Lee Ming-che soutient des organisations et des militants de la société civile en Chine depuis de nombreuses années. Cependant, il s'y rendait cette fois pour des raisons personnelles car il devait effectuer des démarches afin que sa belle-mère bénéficie d'un traitement médical.

Lee Ming-che est le premier employé d'une ONG étrangère à avoir été incarcéré depuis l'entrée en vigueur de la Loi relative à la gestion des ONG étrangères, le 1^{er} janvier 2017. À l'issue d'un procès en septembre 2017, il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement par le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Yueyang (province du Hunan), tandis que son coaccusé, Peng Yuhua, était condamné à sept ans d'emprisonnement, lui aussi pour « subversion de l'État ».

Avant le procès, Lee Ming-che a été détenu au secret pendant six mois. Lors de sa première apparition en public après son arrestation, Lee Ming-che a paru fatigué et a donné l'impression de réciter des « aveux » préparés à l'avance. Le procès était retransmis en direct par le tribunal sur son compte Weibo [réseau social chinois de micro-blogging équivalent à Twitter].

Le 24 décembre 2018, à Taiwan, l'épouse de Lee Ming-che a tenu une conférence de presse, au cours de laquelle elle a déclaré que les autorités pénitentiaires privaient son mari des livres qu'elle lui avait apportés, et qu'il avait été transféré temporairement dans une autre prison sans aucune explication. Son compte en prison a également été gelé, ce qui fait qu'il n'a pas pu acheter de nourriture pour compléter l'ordinaire, ni de vêtements supplémentaires.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 27 MARS 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM, PRÉNOM ET PRONOM À UTILISER : Lee Ming-che (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/9417/2018/fr/>